

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/20554 31 mars 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations avec les membres du Conseil, la Présidente du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante, au nom du Conseil, à la 2851e séance du Conseil de sécurité, le 31 mars 1989, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient":

"Les membres du Conseil de sécurité expriment leur vive préoccupation devant la détérioration récente de la situation au Liban, qui a fait de nombreuses victimes parmi la population civile et causé d'importants dégâts matériels.

Devant le danger que représente cette situation pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, ils encouragent et appuient tous les efforts actuellement entrepris en vue de trouver une solution pacifique à la crise libanaise, notamment ceux déployés par le Comité ministériel de la Lique des Etats arabes dirigé par S. Z. le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Ils demandent instamment à toutes les parties de mettre fin immédiatement aux affrontements, de répondre favorablement aux appels lancés en faveur d'un cesses-le-feu effectif, et d'éviter tout ce qui pourrait aggraver la tension.

Ils réaffirment leur appui à la pleine souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban.

Les membres du Conseil de sécurité soulignent également l'importance du rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et réaffirment leur détermination de continuer à suivre de près l'évolution de la situation au Liban."

89-08416 1955U (F)